

## Démarches pour une inscription en seconde à Charles-Péguy

### 1 Dépôt d'un dossier qui devra comprendre :

- une fiche de renseignements élève avec photo
- une fiche de renseignements responsables
- une demande d'admission motivée
- une photocopie **des bulletins trimestriels ou semestriels** des deux années précédentes ( 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ). Pour la 3<sup>ème</sup>, nous envoyer un relevé de notes, si vous en avez un, puis dès réception les bulletins du 1<sup>er</sup> trimestre, 2<sup>ème</sup> trimestre et 3<sup>ème</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres. **Ne pas attendre le 1<sup>er</sup> bulletin de 3<sup>ème</sup> pour nous transmettre le dossier.**
- une photocopie du **livret de famille** (*pages des parents et de l'élève*)
- une photocopie de **la carte d'identité de l'élève**

**Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées**

### Ce dossier complet doit nous être retourné dans les meilleurs délais

Soit : déposé à l'accueil du Lycée, 80 avenue Parmentier

Soit envoyé par la poste au **Secrétariat des inscriptions**, 80 avenue Parmentier 75011 PARIS

### 2 Les dossiers seront examinés, en tenant compte :

- des **aptitudes requises** pour préparer un baccalauréat d'enseignement **Général** ou **Technologique S.T.M.G.** à Charles-Péguy
- du nombre de **places** disponibles.

### 3 Après étude du dossier vous recevrez un avis :

- Soit d'accord pour un rendez-vous avec le chef d'établissement ou une personne missionnée pour cet entretien. La présence des deux parents est demandée dans la mesure du possible et la présence de votre enfant est obligatoire.  
A l'issue de ce rendez-vous, vous recevrez soit un accord immédiat avec remise du dossier de confirmation d'inscription à nous retourner sous 15 jours, soit un avis réservé avec mise sur liste d'attente.
- Soit de mise sur liste d'attente ou de refus.

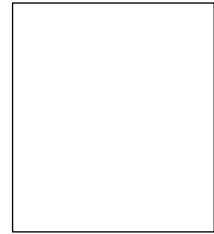
### 4 Une réunion d'information rassemblera un mercredi après-midi du 3<sup>ème</sup> trimestre **les élèves inscrits en 2<sup>nde</sup> et leurs parents.**

### 5 L'admission définitive au lycée est soumise à :

- la décision du **Conseil de Classe** de l'établissement d'origine, pour l'admission en Seconde.
- l'accord de l'élève et de sa famille avec le **projet éducatif** de l'établissement.
- l'envoi du dossier de confirmation d'inscription avec un chèque de 200€ d'avance sur la scolarité 2023/2024 et un chèque de 50€ de frais de dossier.
- un **"exeat"** (*ou certificat de radiation*) de l'établissement d'origine doit être fourni fin juin pour finaliser l'inscription.

**Vous pouvez découvrir Charles-Péguy en visitant notre site internet [www.charles-peguy.f](http://www.charles-peguy.f)**

**DEMANDE D'ADMISSION en classe de  
SECONDE**



Photo

**RENSEIGNEMENTS ÉLÈVE**

**NOM**.....

**Prénom**..... **Sexe :**  F  M

Né (e) le ..... à ..... Code postal .....

Nationalité .....

Domicile de l'élève  Chez les parents  mère  père  résidence alternée  Autre (préciser)

**CLASSE ACTUELLE :** ..... Etablissement actuel : .....

Code Postal..... Ville .....

Privé sous contrat  Public

**LV A :**  Anglais  Allemand  Latin

**LV B :**  Anglais  Allemand  Espagnol  Grec

**Antécédents scolaires**

| Année     | Classe | Etablissement | Année     | Classe | Etablissement |
|-----------|--------|---------------|-----------|--------|---------------|
| 2021/2022 |        |               | 2019/2020 |        |               |
| 2020/2021 |        |               | 2018/2019 |        |               |

**Vœux pour la classe de seconde**

**LV A :**  Anglais  Allemand **LV B :**  Anglais  Allemand  Espagnol

**Option(s) facultative(s)**

Possibilités : 1 option, 2 options uniquement si la 1<sup>ère</sup> option est **latin ou grec ou Management et gestion.**

Latin  Grec  Italien LV3  Chinois LV3  Management gestion  Art  Musique

- Votre enfant bénéficie-t-il d'aménagements spécifiques pour ses apprentissages cette année ? oui  non

- Et dans ce cadre-là, est-il suivi par un spécialiste ?  psychologue  orthophoniste  psychomotricien

Autre (précisez).....

**Frères et sœurs :**

Nombre de frère(s) et sœur(s) : ..... Age(s) .....

Si scolarisés à Charles-Péguy Prénom ..... Classe.....

Prénom ..... Classe.....

Prénom ..... Classe.....

## RENSEIGNEMENTS RESPONSABLE(S)

**RESPONSABLE 1**  père  mère  autre (précisez) .....

Civilité : ..... **NOM** : .....

Prénom .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone mobile ..... Tel fixe .....

Email.....

*Situation familiale*  Marié(e)  Vie maritale  Célibataire  Séparé(e)\*  Divorcé(e)\*  Veuf(ve)

### INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Profession .....

Société ..... Tel professionnel : .....

Catégorie socio professionnelle .....  
(voir liste jointe)

Signature :

**RESPONSABLE 2**  père  mère  autre (précisez) .....

Civilité : ..... **NOM** : .....

Prénom .....

Adresse si différente : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Ville.....

Téléphone mobile ..... Tel fixe .....

Email.....

*Situation familiale*  Marié(e)  Vie maritale  Célibataire  Séparé(e)\*  Divorcé(e)\*  Veuf(ve)

### INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Profession .....

Société ..... Tel professionnel : .....

Catégorie socio professionnelle .....  
(voir liste jointe)

Signature :

*\*L'accord des deux responsables légaux sera nécessaire pour valider l'inscription définitive. En cas de jugement de divorce, transmettre la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.*



NOM de l'élève .....

ECOLE, COLLEGE, LYCEE, BTS PRIVES  
Contrat d'association

## Questionnaire de motivation pour une entrée en 2de A compléter par les parents

Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à "Charles-Péguy" ?

Par qui, ou comment connaissez-vous "Charles-Péguy" ?

En tant que parent, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?  
N'hésitez pas à développer.

Si vous avez pris des **options d'inscription dans d'autres établissements**, merci de nous l'indiquer, en précisant dans quel(s) établissement(s).

Autres remarques :

Date :

Signature du ou des Responsables

## CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ( C.S.P.)

### **10 AGRICULTEUR EXPLOITANT**

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher \_Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)...

### **21 ARTISAN**

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant ( - de 10 salariés )

### **22 COMMERÇANT ET ASSIMILÉ**

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

### **23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS**

### **31 PROFESSION LIBÉRALE**

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

### **33 CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

### **34 PROFESSEUR PROFESSION SCIENTIFIQUE**

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

### **35 PROFESSION DE L'INFORMATION , DES ARTS ET DU SPECTACLE**

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

### **37 CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE**

Cadre de banque, d'assurance .....

### **38 INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE**

### **42 PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ**

Professeur des écoles, Directeur d'école, Maître auxiliaire, conseiller d'éducation.....

### **43 PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL**

Infirmier, Sage-femme, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Puéricultrice

### **45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

### **46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE**

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

### **47 TECHNICIEN**

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

### **48 CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE**

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

### **52 EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

### **53 POLICIER, MILITAIRE**

Gendarme, Pompier, Agent de police....

### **54 EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE**

Secrétaire, Standardiste, hôtesse d'accueil.....

### **55 EMPLOYÉ DE COMMERCE**

Vendeur, Caissier, Pompiste....

### **56 SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS**

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble..

### **62 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE**

### **63 : OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT**

### **65 OUVRIER QUALIFIÉ MANUTENTION ; MAGASINIER ; TRANSPORT**

### **67 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'INSUSTRIE ,**

### **68 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT**

**72 RETRAITÉ** : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

**74 RETRAITÉ** : Cadre, Profession intermédiaire

**77 RETRAITÉ** : Employé **78 RETRAITÉ** Ouvrier

### **85 SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ( hors retraite )**

**Pour information PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES 2022 2023**  
**Ces tarifs seront réévalués pour 2023 2024**

**LYCÉE**

**1. Contribution des familles**

Elle est modulable en fonction de vos revenus et du nombre de parts fiscales indiqué sur votre avis d'impôt.

**NB : Catégorie = Revenu fiscal de référence + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France divisé par le nombre de parts fiscales.**

A l'exception de la **catégorie E**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt 2021 sur les revenus 2022** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, oraux, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

| Catégories | Revenu fiscal de réf / nbre de parts fiscales | Montant annuel |
|------------|---|----------------|
| A          | Inférieur à 7 000 €                           | 655 €          |
| B          | De 7 001 € à 9 300 €                          | 985 €          |
| C          | De 9 301 € à 12 400 €                         | 1 360 €        |
| D          | De 12 401 € à 17 000 €                        | 1 820 €        |
| E          | Supérieur à 17 000 €                          | 1 990 €        |

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

**2. Demi-pension**

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés, des éventuelles sorties scolaires et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera **9.50 €**.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. **L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.**

|                   | 2nde    | 1ère    | Term    |
|-------------------|---------|---------|---------|
| 5 repas / semaine | 1 240 € | 1 240 € | 1 240 € |
| 4 repas / semaine | 990 €   | 990 €   | 990 €   |
| 3 repas / semaine |         | 760 €   | 760 €   |
| 2 repas / semaine |         |         | 525 €   |

### **3. Assurance**

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de FIDES Assurances. Vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant directement depuis le site internet [www.fidesassurances.fr](http://www.fidesassurances.fr), rubrique « Espace Parents ».

### **4. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.**

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges...La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

### **5. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)**

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre. Pour le règlement, nous vous proposons 2 possibilités :

➤ **Annuel, EN UNE SEULE FOIS, par chèque, AVANT LE 31 OCTOBRE.**

Le chèque doit être libellé à l'ordre de « ECOLE CHARLES PEGUY ».

➤ **Mensuel, par prélèvement automatique en 8 fois effectué le 5 de chaque mois d'octobre à mai.**

Vous devrez fournir un **RIB** et remplir le mandant de prélèvement SEPA joint.

D'une année sur l'autre, nous réutilisons vos coordonnées bancaires. Merci de demander un nouveau mandat SEPA au Service Comptable en cas de changement de compte.

➤ Pour tous les prélèvements rejetés, les frais bancaires vous seront refacturés **10 €**.

### **6. Bourses :**

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse nationale**. Demande à faire dans l'établissement d'origine de votre enfant entre mai et juin 2022.

### **7. Départ en cours d'année scolaire**

En cas de départ de l'Etablissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est(sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

### **8. Impayés**

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.